Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

les coteaux bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-53

Objet : Délibération portant sur le Projet éducatif territorial communautaire et du dispositif Plan mercredi.

Conseillers en exercice	**30**	Pour	**23**
Conseillers présents	**21**	Contre	**0**
Quorum	**16**		
Conseillers représentés	**2**		
Suffrages exprimés	**23**		
Date de convocation	**06/XII/2019**		
Date d'affichage	**06/XII/2019**		

L'an 2019, le 17 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		
Thierry AGERT	Bonnetan		
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		
Françoise IMMER	Pompignac		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 19 DEC. 2019

Conseil communautaire Tresses

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

N° 2019-53

Objet : Délibération portant sur le Projet éducatif territorial communautaire et sur le dispositif Plan Mercredi

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu l'article L.551-1 du Code de l'éducation qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Vu l'article I du décret n°2016-1051 du 1er août 2016 garantit que l'organisation retenue assure la sécurité, la qualité éducative des activités et leur cohérence avec les objectifs poursuivis.

Vu l'article L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles qui définit, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable, et les conditions dans lesquelles un projet éducatif doit être établi.

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs facilite l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire.

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi aux maires en date du 3 décembre 2019

Rapport de synthèse :

Le Projet Éducatif Territorial communautaire (PEDT) relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et les services de l'Etat concernés (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'Académie de Bordeaux).

Il s'appuie sur les activités déjà mises en place par la communauté de communes, ainsi que sur d'autres offres existantes dans les territoires. Il permet de faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant. Il permet l'installation, à l'initiative des élus, d'un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps.

Le PEDT permet également l'accès à la bonification des heures nouvelles créées (prestation de service CAF) suite au retour de la semaine à 4 jours avec la mise en place du dispositif d'État « plan mercredi ».

Le plan mercredi est pensé comme un Label qualité, et structure l'accueil périscolaire du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Un exemplaire a été transmis à chaque conseiller communautaire.

Après avoir entendu le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés, la mise en place du PEDT communautaire et du dispositif plan mercredi

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2019

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Signé par : Jean-Pierre Soubie
DateÂ : 19/12/2019
QualitéÂ : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Bordereau de signature

2019_53

Délibération_portant_sur_le_Projet_éducatif_territorial_communautaire_et_sur_le_dispositif_Plan_M

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, *Parapheur Coteaux Bordelais ws*	19/12/2019	Visa
Jean-Pierre Soubie, *Parapheur Président Coteaux Bordelais*	19/12/2019	Signature Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
Parapheur Coteaux Bordelais ws		Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL COMMUNAUTAIRE

14 novembre 2019

Bonnetan • Camarsac • Carignan de Bordeaux • Croignon • Fargues Saint-Hilaire • Pompignac • Sallebœuf • Tresses

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

SOMMAIRE

1ère partie : Analyse du territoire

I PRESENTATION DU TERRITOIRE — page 2

1.1 Généralités communauté de communes — page 2
1.2 Contexte démographique — page 5

II ETATS DES LIEUX — page 7

2.1 Structures d'accueil petite enfance — page 7
2.2 Structures d'accueil enfance jeunesse — page 8
2.3 Bibliothèques et tissu associatif — page 11

2ème partie : Politique Éducative

III DIAGNOSTIC — page 15

3.1 Atouts — page 15
3.2 Faiblesses — page 16
3.3 Méthodologie — page 16
3.4 Les axes du Projet Educatif Local — page 19
3.5 Les intentions éducatives — page 20

ANNEXE Le Plan Mercredi

IV L'ORGANISATION DES MERCREDIS SUR LA CDC — page 24

4.1 Le territoire et les établissements scolaires — page 24
4.2 Pilotage et coordination — page 31
4.3 Objectifs éducatifs — page 32
4.4 Complémentarité et cohérence éducative — page 34
4.5 Évaluation du dispositif — page 38

Charte qualité Plan Mercredi — annexe II

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

1 ère partie : Analyse du territoire

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

I PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 Présentation de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ».

Date de la création de la CCCB : décembre 2002

Nombre d'habitants : environ 20 000 habitants

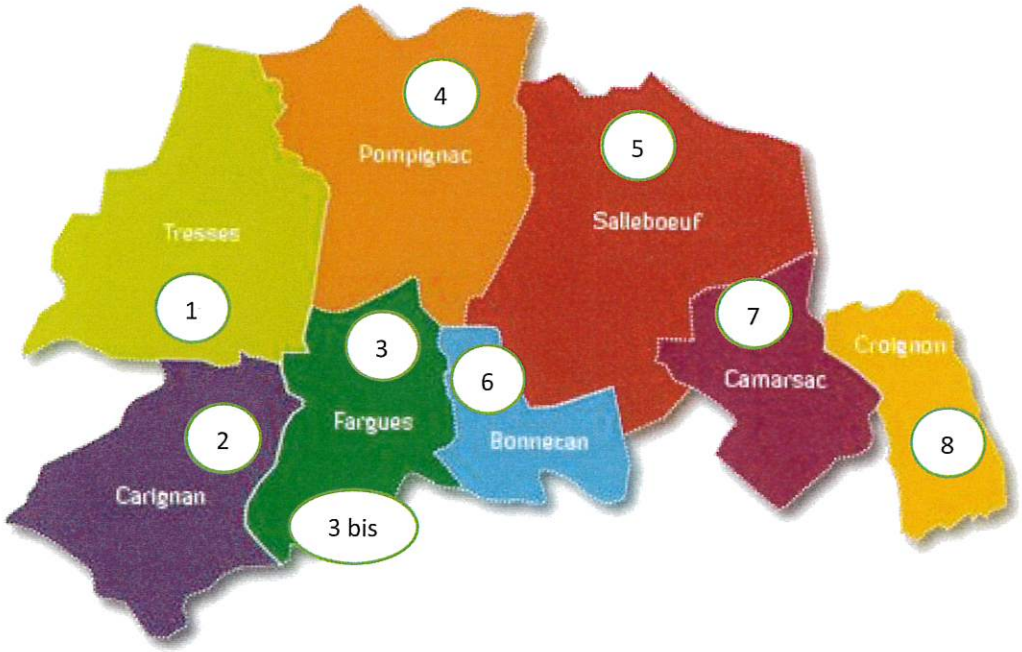

Communes membres : 8

1 : Tresses : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

2 : Carignan de Bordeaux : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

3 : Fargues Saint Hilaire : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

4 : Pompignac : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours et demi.

5 : Sallebœuf : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

6 : Bonnetan : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

7 et 8 : Camarsac /Croignon : Regroupement scolaire (RPI) Organisation scolaire à 4 jours.

3 bis : Fargues Saint Hilaire : Prévision d'un groupe scolaire secondaire, programmé dans le plan collège Départemental.

1.1.1 Contexte général

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

« [1] La communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » a été créée en décembre 2002. Pendant une décennie, sept communes (Bonnetan, Camarsac, Carignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Pompignac, Sallebœuf et Tresses) ont écrit un avenir commun sur ce territoire.
En janvier 2014, la commune de Croignon a rejoint la communauté. Celle-ci regroupe aujourd'hui 8 communes qui comptent près de 20 000 habitants.

Afin d'assurer son développement économique, la communauté de communes a avant tout misé sur la création de zones d'activités. Ainsi, l'installation d'entreprises - qui apportent richesse fiscale et emploi - a rendu possible, sans augmentation notable de la fiscalité, le renforcement de services publics de qualité.

Dès 2003, l'intercommunalité a confirmé son choix politique de faire de la jeunesse en général sa priorité.

D'abord en apportant un soutien constant aux acteurs de la Petite Enfance :

- Accompagnement permanent des associations impliquées,
- Création d'un Relais Assistantes Maternelles en 2007,
- Agrandissement des crèches du territoire.

Ensuite en soutenant fortement les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse :

- Renforcement de l'accueil en centre de loisirs,
- Accompagnement de la mise en réseau des associations locales : centres de loisirs, activités sportives, ludothèque…

Enfin en mettant un point d'honneur à accompagner les plus âgés et les personnes en précarité dans une démarche de construction de leur autonomie et de leur insertion professionnelle.
Chaque année la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" investit 1,6 million d'euros pour gagner le pari de l'avenir. » Dans le cadre des compensations aux subventions versés aux associations.

La communauté de communes vient d'engager une analyse des besoins sociaux (0/99 ans) qui permettra d'avoir une vision étendue des problématiques du territoire, ainsi qu'un projet social global dans lequel le PEDT s'inscrira.

1.1.1.1 Compétences.

[1] *Extrait du Diagnostic de territoire réalisé le 16/11/2018*

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

✓ Obligatoires :

1 Développement économique,
2 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
3 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage,
5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

✓ Optionnelles :

1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
2 Politique du logement et du cadre de vie,
3 Création, aménagement et entretien de la voirie,
4 Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et actions,
5 Actions sociales d'intérêt communautaire :

«[2] La communauté de communes peut exercer soit par son personnel et tous moyens qui lui sont propres, soit par du personnel communal et des services communs avec les communes, soit par des conventions notamment avec des associations, les actions sociales d'intérêt communautaire précisées dans l'annexe portant définition de l'intérêt communautaire. »

✓ Facultatives :

1 Aménagement de l'espace,
2 Assainissement.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est constitué de 30 membres dont le président, 4 vice-présidents et 3 animateurs de commission ci-dessous :

Président Jean Pierre SOUBIE

[2] *Extrait du Diagnostic de territoire réalisé le 16/11/2018*

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Frédéric COUSSO Animateur de la Commission Action Sociale Vice-Président du CIAS	**Denis LOPEZ** Animateur de la Commission Tourisme et relation avec « Entre deux mers Tourisme »	**Christian SOUBIE** Animateur de la Commission Finance Mutualisation	**Alain BARGUE** Vice-Président Voirie et bâtiment	**Bernard CROS** Vice-Président affaires Culturelles et Sportives	**Bertrand GAUTIER** Vice-Président Aménagement de l'espace et Développement Economique	**Frank MONTEIL** Vice-Président Développement Durable

Le Président anime également la commission petite enfance, enfance, jeunesse.

1.2 Contexte démographique

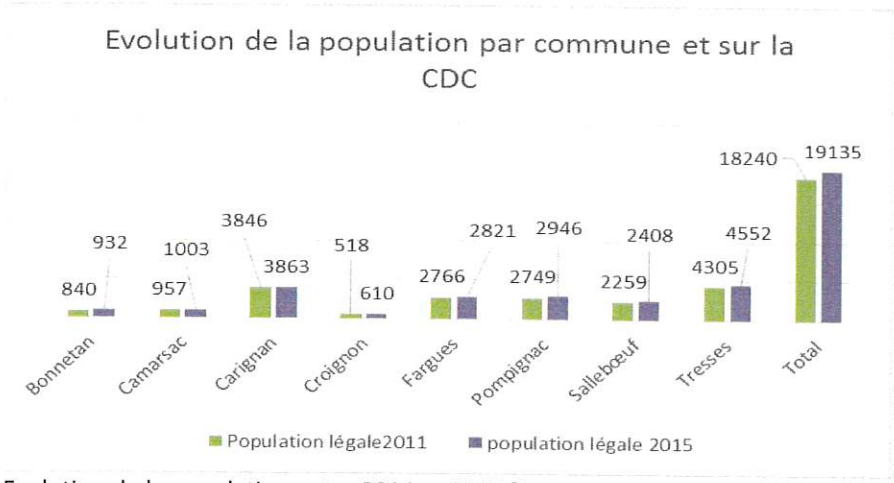

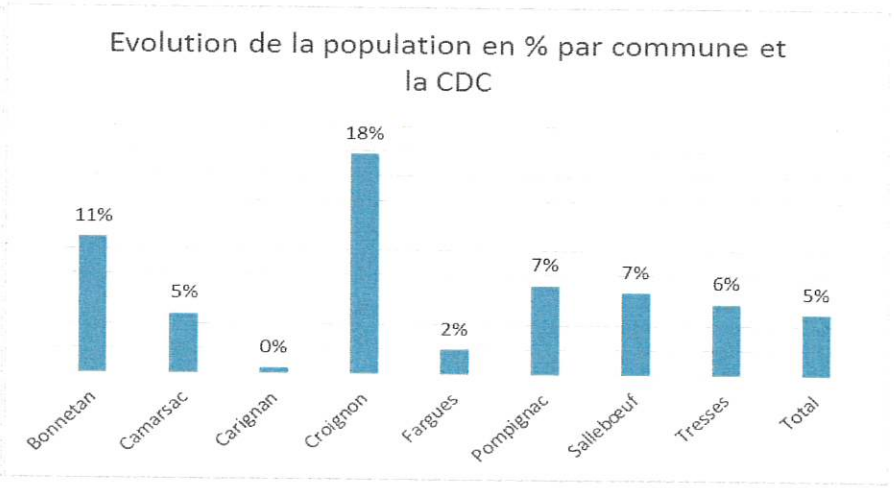

Evolution de la population entre 2014 et 2017 [Source INSEE]

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

« [3] L'augmentation globale de la population est plus rapide que sur le reste du Département de la Gironde. Elle est globalement homogène sur la partie la plus densifiée, hormis Carignan de Bordeaux et Fargues Saint Hilaire. Les prémices de l'augmentation de la population dans la partie la plus éloignée de la communauté de communes se font sentir (Bonnetan et Croignon). »

1.2.2 Composition des familles

Données CAF 2016	Familles monoparentales avec enfants de 0 à 17 ans	Couples avec enfants de 0 à 17 ans
Total communauté de communes Coteaux Bordelais	434	1603

1.2.2.2 Répartition de la population (zoom sur les 0-17ans)

Données CAF 2017	0-5 ans révolus		6-11 ans révolus		12-17 ans révolus		Total
TRESSES	290	31.6%	340	37%	288	31.4%	918
CARIGNAN	179	24.5%	279	38.1%	274	37.4%	732
FARGUES	188	35.5%	186	35.1%	156	29.4%	530
POMPIGNAC	175	32%	222	40.6%	150	27.4%	547
SALLEBOEUF	162	35.1%	159	34.4%	141	30.5%	462
BONNETAN	69	35.2%	74	37.8%	53	27%	196
CAMARSAC	61	33.5%	59	32.4%	62	34.1%	182
CROIGNON	15	NR	18	NR	11	NR	44
							3611

[3] *Extrait du Diagnostic de territoire réalisé le 16/11/2018*

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

II ETATS DES LIEUX

La prise en considération des actions autour de la petite enfance et de la jeunesse permet d'avoir une vision élargie de la politique jeunesse du territoire et de s'inscrire dans une continuité éducative cohérente.

2.1 Structures d'accueil petite enfance et le RAM

Les multi accueils :

Communes	Multi- accueil	Public	Capacité d'accueil
Sallebœuf	Capucine	0/3 ans	25
Tresses	Vertelune	0/3 ans	28
Fargues saint Hilaire	Les bons enfants	0/3 ans	26
Carignan de Bordeaux	Petit prince	À partir de 18 mois	18 en accueil régulier + 5 en accueil occasionnel
			Total : 97 places

Les agrandissements effectués en 2018 ont permis de passer de **88** en 2014 à **97** en 2018 en places d'accueils collectifs. En 2019/2020, 3 places d'accueils supplémentaires seront ouvertes à Capucine portant le nombre de place d'accueil à **100.** »

- Collectif petite enfance : Partenariat communauté de communes et associations (coordination, échanges, projets, partenariats institutionnels CAF, PMI…)
- Le service est assuré par des associations dans le cadre d'un projet de territoire : L'association ADEP pour la gestion des structures multi accueil « Vertelune » et « Les bons enfants ». Capucine et Petit prince pour leur structure respective.
- Taux d'occupation entre 73 et 78%.

Le Relais d'Assistantes Maternelles :

- Fonctionnement et ouverture
- Service gratuit assuré par la communauté de communes
  - ✓ 1 ETP : animatrice du RAM

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Communes	Associations	Tranches d'âges 3/10 ans	Places	Tranches d'âges 11/14 ans	Places	Tranches d'âges 14 et plus	Places
		Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement	
BONNETAN	FRANCAS	x 7h15/18h45 Mercredis petites vacances 1ere	35				

- ✓ Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire et un samedi par mois.

- Itinérance : logique communautaire (animations et permanences dans 5 communes)
  - ✓ Ateliers dédoublés pour répondre aux besoins des professionnelles, deux créneaux d'une heure.
- Public destinataire : les assistantes maternelles du territoire et les familles

Quelques données :

- 142 assistantes maternelles agréées, 119 en activité, 8 MAM recensées sur le territoire fin 2018
  - ✓ 84% des assistantes maternelles en activité ont fréquenté le RAM en 2018
  - ✓ 204 ateliers ont été menés

- Principales missions :
  - ✓ Accompagnement des familles et des assistantes maternelles (contrats, horaires, rémunération, droits et obligations…)
  - ✓ Professionnalisation des assistantes maternelles (formations, groupes de paroles, analyse de pratiques…)
  - ✓ Conception d'un programme d'animations cohérent (thématique, ateliers d'éveils, partenariat local…

2.2 Structures d'accueil enfance jeunesse

«[4] Le 7 juillet 2014, le Conseil Communautaire a qualifié l'enfance et la jeunesse de Service Social d'Intérêt Economique Général. Ce dispositif européen permet d'une part de sortir du secteur marchand les associations partenaires de la collectivité et de mettre en place une relation étroite entre les différentes associations mandataires et la collectivité. »

- Les accueils de loisirs sans hébergements :

[4] *Extrait du Diagnostic de territoire réalisé le 16/11/2018*

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

TRESSES		semaine de juillet et dernière semaine août Fermeture Noël + 1 semaine hiver					
		× 7h30/19h Toutes les périodes	120	× 9h/19h Petites vacances juillet et 2 dernières semaines d'août	16		
CARIGNAN		× 7h30/18h30 Mercredis petites vacances et juillet Fermeture Noël et août	70				
FARGUES	UFCV	× 7h30/18h30 Toutes les périodes	90	× 9h/18h30 Petites vacances, juillet et août	20	× Permanences du lundi au vendredi Accueil pendant les vacances À moduler suivant projet	30
CAMARSAC	FRIMOUSSE	× 7h30/18h45 Mercredis petites vacances et juillet. Fermeture août	35				

« [5]Les instances partenariales sont nombreuses et construites comme suit :

Afin de veiller à la complémentarité et donc à l'efficience du SSIEG, le suivi et pilotage du SSIEG seront organisés de la manière suivante :

- ✓ Le comité de pilotage constitué d'élus de la communauté de communes, d'agents de la collectivité (Directeur général des services et du coordonnateur en charge du service), des responsables de chaque mandataire en charge « des accueils de loisirs et de l'animation

[5] *Extrait du Diagnostic de territoire réalisé le 16/11/2018*

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

jeunesse », des représentants institutionnels (CAF, CG, PMI, etc...) se réunira 2 fois par an (en février et en septembre) afin de traiter des questions relatives :

- Au respect des conventions de mandatement,
- Au respect du projet de territoire,
- Des points administratifs (évolution des inscriptions, facture impayées),
- Des points d'améliorations à mettre en place pour rendre le service plus efficient.

✓ Un comité technique constitué des coordonnateurs du territoire et /ou pédagogique, des directeurs de structures de chaque mandataire en charge « des accueils de loisirs et de l'animation jeunesse » du coordonnateur agent de la communauté de communes, et d'élus de la communauté de communes se réunira une fois par trimestre, (septembre, janvier et juin) afin de traiter des questions relatives à :

- L'Évaluation et bilan des actions et des projets menés. Pour se faire une grille élaborée par l'autorité organisatrice sera transmise aux différents mandataires. Celle-ci devra être retournée 15 jours avant la date du comité,
- Présentations des projets en cours et des plannings de projets et d'actions, ainsi que leur organisation,
- Effectifs des différentes structures,
- L'équipe d'animation,
- Les questions techniques diverses,
- Les problématiques rencontrées. »

2.3 Bibliothèques et tissu associatif des coteaux Bordelais

Depuis 2003 la création du réseau « Au Fil des bibliothèques » permet aux inscrits d'emprunter gratuitement des livres dans toutes les bibliothèques adhérentes de la communauté de communes les coteaux Bordelais (Carmasac, Carignan, Croignon, Fargues Saint-Hilaire, Salleboeuf et Tresses). Des animations sont également organisées autour de thématiques variées (développement durable, bande dessinée, concours d'écriture etc...)

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Structures	Communes	Accueil du public	Services/Ateliers
Bibliothèque	Camarsac	Mardi et Samedi matin	Accueil des groupes, prêt de livres …
Bibliothèque	Carignan	Mardi Mercredi Vendredi et Samedi toute la journée	Un rendez-vous bimensuel : le café lectures Ainsi que des animations ponctuelles : accueils d'auteurs, spectacles, contes, balade contée, apéro lectures, calligraphie, organisation de concours littéraire, etc. Partenariats …
Bibliothèque le point lecture	Croignon	Mercredi Vendredi après midi et le Samedi matin	Accueil des groupes, prêt de livres …
Bibliothèque/médiathèque	Fargues	Ouvert tous les jours	Met à disposition 8000 ouvrages : romans, revues, contes, albums, bandes dessinées, documentaires ainsi que plus de 1000 CD musicaux. La médiathèque organise des animations ponctuelles ainsi qu'un forum du livre jeunesse.
Bibliothèque	Pompignac	Mardi et Mercredi après midi Jeudi et Samedi matin	Accès à la médiathèque en ligne : biblio.gironde.fr Prêts de livres…
Médiathèque	Sallebœuf	Mardi Mercredi Vendredi Samedi en période scolaire	- Le Café Philo : échanges mensuels autour d'un café

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

		Mardi Mercredi Jeudi Vendredi pendant les vacances scolaires	- La commission livre "Entre les lignes" : rencontre mensuelle - La ChatterBox : groupe de conversation en anglais bimensuel - Le panier à histoires : pour les plus petits - Des formations informatiques - Projections de films ... et des animations ponctuelles : accueils d'auteurs, d'illustrateurs, de spectacles, expositions
Médiathèque	Tresses	Mardi Mercredi Vendredi après-midi et Samedi matin	15000 références. Venues d'auteurs, d'illustrateurs avec le scolaire, l'Institut Médico Professionnel Bel Air de Tresses, mais aussi avec le public adulte…

Présentation du tissu associatif de la communauté de communes :

Communes	Sport	Culture	Social/Solidarité	Autre

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

TRESSES	14	10	5	5
CARIGNAN	19	14	1	13
POMPIGNAC	14	17	5	8
FARGUES	18	7	0	28
SALLEBOEUF	10	5	3	10
BONNETAN	3	1	2	2
CAMARSAC	3	1	1	4
CROIGNON	2	2	1	5
TOTAL 233 Associations sur le territoire	83	57	18	75

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

2ème partie : Politique Éducative

III DIAGNOSTIC

3.1 Atouts

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Forces du territoire

- Une offre éclectique à la fois culturelle, artistique, sportive, musicale,
- Un tissu associatif dense, avec des associations réparties sur l'ensemble des 8 communes,
- De nombreuses ressources dans des domaines variés (culturel, sportif, artistique…),
- Des partenariats existants entre les différents acteurs locaux de la communauté de communes des coteaux Bordelais,
- Une volonté politique affirmée afin de permettre à chaque enfant l'accès aux mêmes pratiques,
- Une population en hausse constante sur le territoire.

Forces de l'offre de loisirs

- Des services périscolaires développés sur les communes concernées par l'accueil de loisirs (Tresses, Carignan, Fargues, Bonnetan et Camarsac),
- Une politique tarifaire harmonisée sur le territoire,
- Des projets éducatifs avec des objectifs similaires,
- Une amplitude d'ouverture étendue inscrite dans une logique communautaire permettant d'optimiser les réponses aux besoins des familles (continuité de service assurée même en période creuse avec une coordination des ouvertures de structures),
- Des lieux d'accueil bien identifiés par la population (signalisation mise en place par la communauté de communes),
- Un encadrement pédagogique investi et motivé,
- Une prise en charge des enfants porteurs de handicaps.

3.2 Faiblesses du territoire

- Une population en hausse constante sur le territoire,
- Des structures à adapter concernant le seuil de capacité d'accueil (pour les 3/6 ans),
- Une mobilité pas toujours acceptée par les familles usagères (l'éloignement domicile/structure entraine parfois des déplacements quotidiens conséquents),

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

- Des locaux à entretenir régulièrement et donc coûteux en investissement,

Faiblesses de l'offre de loisirs

- Une adaptation compliquée face aux demandes d'accueil toujours plus importantes,
- Un manque de mutualisation des moyens entre les différentes structures,
- Des passerelles inter-structures encore trop peu investies,
- Des locaux à adapter aux groupes toujours plus conséquents,
- Des équipes pédagogiques en cours de formation pour l'accueil d'un public porteur de handicap.

3.3 Méthodologie

Le diagnostic établi suscite plusieurs interrogations sur la conduite adaptée à la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial communautaire, notamment :

- ✓ Comment mettre l'enfant au cœur du projet tout en apportant une continuité éducative porteuse des mêmes valeurs en prêtant une attention forte à ses besoins ?
- ✓ Comment élaborer un projet commun autour de l'aménagement des temps de l'enfant afin qu'il s'approprie les différents espaces de vie qu'il traverse ?
- ✓ Comment optimiser les échanges entre les différents acteurs du territoire et permettre à tous de s'exprimer et de participer à la co-construction de ce projet ?
- ✓ Comment impliquer davantage l'enfant dans la vie de la société et de l'accompagner vers son état « adulte » ?
- ✓ Quelles valeurs éducatives transmettre à l'enfant et comment l'aider à exploiter ses richesses ?

Au regard des délais impartis pour l'élaboration du Projet Éducatif Territorial communautaire, il est proposé dans un premier temps que ce dernier soit centralisé sur l'offre périscolaire et plus particulièrement autour des accueils collectifs de mineurs organisés sur les coteaux Bordelais. La communauté de communes porteuse de ce Projet Éducatif Territorial communautaire a pour démarche d'organiser avec les associations mandataires le temps du mercredi.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

« [6]le décret modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité prévue par l'article D. 521-12 du code de l'éducation d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités dans les conditions prévues par l'article R. 551-13 du code de l'éducation. »

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire concernant l'offre de loisirs des mercredi (associations mandataires organisant un accueil collectif de mineurs mais aussi des associations partenaires d'animation locale, culturel et sportif) a été mis en place afin de coordonner leurs actions. Ce groupe de travail se réunira plusieurs fois par an afin de faire évoluer leurs pratiques et de donner du sens à l'action globale.

3.3.3 Le conseil communautaire de la communauté de communes les coteaux Bordelais

Il est composé des représentants des communes membres et :

- ✓ Définit les priorités et les choix politiques dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance jeunesse,
- ✓ Veille à l'articulation entre le PEDT et les autres projets de développements du territoire,
- ✓ Valide les modes d'organisation des accueils,
- ✓ Acte de la tarification.

3.3.3.3 L'instance de travail de la commission enfance de la communauté de communes les coteaux Bordelais

Il représente le comité de pilotage du PEDT (COPIL)

Il est composé des élus communautaires membres de cette commission, associés en fonction de l'ordre du jour à : un représentant de l'Éducation Nationale, un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, un représentant du Département (service protection de l'enfance), les membres des Comités Techniques locaux. Cette commission :

- ✓ Définit les principes et les intentions éducatives du PEDT,
- ✓ Valide et suit les actions à mettre en œuvre,

[6] Décret n°2018-647 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

- ✓ Propose et conduit une démarche d'évaluation,
- ✓ Formule les réorientations du PEDT.

La coordinatrice enfance jeunesse de la communauté de communes les coteaux Bordelais Cécile THOMAS est la référente du PEDT.

Contact : cej@cdc-coteaux-bordelais.fr ou au 05 57 34 58 34

3.3.3.3.3 Le comité technique local

Il représente le comité technique du PEDT (COTECH)

Ce groupe de travail représente l'échelon de proximité entre les différents acteurs et partenaires locaux, le public et les familles. Il peut être composé par :

- ✓ Le président de la communauté de communes ou de son représentant,
- ✓ Le Directeur Général des Services
- ✓ La coordinatrice enfance jeunesse de la communauté de communes,
- ✓ Le chargé des actions éducatives de l'Education Nationale,
- ✓ Le représentant de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale et Protections aux Populations,
- ✓ Les présidents d'associations mandataires ou de leurs représentants,
- ✓ Le directeur de structure et directeur pédagogique,
- ✓ Les usagers (si besoins).

Ce comité donne son avis sur l'organisation des mercredis et sur le contenu élaboré par les associations mandataires au regard des besoins du territoire. Évalue chaque année l'activité et les résultats de chaque structure à partir des critères d'évaluations fixés dans le cadre du PEDT.

3.4 Les axes du Projet Éducatif Local

La communauté de communes les coteaux Bordelais a mis en place depuis plusieurs années une politique éducative forte qui s'organise et raisonne en s'appuyant sur le Projet Éducatif Local (PEL).

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

- ✓ Favoriser le lien social
- ✓ Réduire des inégalités sociales
- ✓ Valoriser le dynamisme associatif
- ✓ S'intégrer dans une dynamique territoriale
- ✓ Favoriser la communication et l'information
- ✓ Valoriser les talents individuels et collectifs
- ✓ Soutenir et accompagner les enfants vers leur autonomie
- ✓ Soutenir et accompagner les jeunes vers leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle
- ✓ Mettre en place les conditions garantissant l'intégrité et la sécurité physique et psychique des enfants et des jeunes
- ✓ Mettre en place des actions de prévention
- ✓ Impliquer les enfants, les jeunes et leurs familles
- ✓ Soutenir la cohérence éducative entre d'une part un partenariat fort entre les différents mandataires en charge d'activités parallèles, mais aussi avec l'ensemble des associations du territoire, et l'ensemble des professionnels éducatifs.
- ✓ Développer le respect en valorisant le respect des autres, le respect de soi, le respect de l'environnement.

3.5 Les intentions éducatives

Sont exposées ci-dessous les priorités en matière d'éducation du territoire et morcelées en trois grands axes dans le Projet Educatif Local : la cohésion sociale, l'autonomie et la citoyenneté. Chaque intention éducative est déclinée en un ou plusieurs objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en une ou plusieurs réalisations techniques afin d'y répondre.

Axe 1 Cohésion sociale :

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Priorités politiques	Intentions éducatives	Objectifs opérationnels	Réalisations techniques
• Favoriser le lien social • Réduire les inégalités sociales • Valoriser les talents individuels et collectifs	Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs dans le respect de soi, des autres et de son environnement	Objectif 1 : Instaurer des règles de vie collectives communes	1.1 Réactualisation des projets d'accueil, éducatifs et pédagogiques des structures
			1.2 Mise en place de projets de vivre ensemble inter-structures
			1.3 Prise en compte des enfants porteurs de handicaps ou de maladie chronique dans les projets pédagogiques et règlements intérieurs des structures.
		Objectif 2 : Permettre à chaque enfant d'être acteur de sa journée	2.1 Prise en compte du bien-être de l'enfant au cœur de chaque action ou activité, qu'il puisse faire des choix
			2.2 Mise en place de temps de paroles et d'échanges avec l'enfant qu'il puisse proposer des activités et participer à l'élaboration du programme.
	Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs et garantir un cadre périscolaire de qualité, sécurisé et sécurisant pour l'enfant.	Objectif 3 : Définir le cadre, les modalités d'accueil et des conditions d'encadrement des structures périscolaires du territoire	3.1 Professionnalisation des équipes encadrantes formation qualifiante, formation continue, échange de pratique.
			3.2 Nourrir les pratiques éducatives des accueils collectifs de mineurs
			3.3 Projets de passerelles entre structures du territoire et temps d'échanges entre professionnels.
			3.4 Création d'outils de communication pour fluidifier les interactions partenariales.
			3.5 Mise en place d'une tarification plus adaptée aux familles usagères du territoire.
• Promouvoir le dynamisme associatif	Favoriser le développement de projets sur le territoire communautaire, prenant en compte la dimension sociale	Objectif 4 : Concevoir des projets collectifs et mettre en valeur les transferts d'apprentissage	4.1 Pérennisation des passerelles entre les structures, liens avec les maisons de retraites
			4.2 Amener les associations à participer aux projets de territoire
			4.3 Proposer des échanges inter-territoires
			4.4 Organisation communautaire des différentes manifestations associatives

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

	Mettre en commun les ressources du territoire	Objectif 5 : Développer la mutualisation des outils et des savoir-faire	5.1 Soutenir les collectivités dans la gestion des conventions pour la mutualisation des locaux, du matériel …
			5.2 Echanges réguliers entre les différentes structures périscolaires sur les modes de fonctionnement et l'analyse de pratique
			5.3 Valoriser l'existant, développer et mutualiser à l'échelle communautaire
			5.4 Mutualisation du ramassage des enfants pour les activités sportives et culturelles les mercredis.

Axe 2 Autonomie :

Priorités politiques	Intentions éducatives	Objectifs opérationnels	Réalisations techniques
• Epanouissement de l'enfant	Accompagner le développement de l'enfant et contribuer à son épanouissement	Objectif 1 : Prendre en compte les besoins de l'enfant dans les aménagements d'espaces et les temps d'activités	6.1 Programmation d'activités adaptés à l'âge de l'enfant, aux horaires de la journée ainsi qu'au besoin de « temps libre »
			6.2 Mettre l'enfant au centre de la réflexion de chaque projet
		Objectif 2 : Favoriser l'accès de l'enfant à l'autonomie et à la prise de parole	6.3 Création de conseils d'enfants

Axe 3 Citoyenneté :

Priorités politiques	Intentions éducatives	Objectifs opérationnels	Réalisations techniques

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

• Cohérence éducative • Respect • Soutien à la parentalité • Implication des jeunes et des familles	Faciliter les échanges entre les « éducateurs » de l'enfant	Objectif 1 : Mettre en place des outils de communication et des temps de paroles	7.1 Pérennisation des comités techniques locaux spécifiques et mise en place du COTECH chargé du suivi du PEDT
			7.2 Création de fiches outils référentes dans le cadre d'un travail collaboratif
			7.3 Organisation d'un temps de rencontre et d'information annuel avec les équipes enseignantes
			7.4 Création d'une brochure concernant l'ensemble de l'offre de loisirs de la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

ANNEXE PLAN MERCREDI

Bonnetan · Camarsac · Carignan de Bordeaux · Croignon · Fargues Saint-Hilaire · Pompignac · Sallebœuf · Tresses

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

« Le Plan Mercredi »

Annexe au projet éducatif communautaire

Durée du projet : 2019-2021(durée du contrat enfance jeunesse)

EPCI porteur du projet : CDC « les coteaux Bordelais », 8 rue Newton, 33370 Tresses

Associations mandataires pour l'organisation des accueils de loisirs : L'UFCV, Les FRANCAS et FRIMOUSSE

Responsable du projet : Cécile THOMAS, coordinatrice petite enfance, enfance jeunesse. 8 rue Newton, 33370 Tresses. cej@cdc-coteaux-bordelais.fr/ 05 57 34 58 35

IV L'ORGANISATION DES MERCREDIS SUR LA CDC

4.1 Territoire et établissements scolaires concernés :

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

1 : Tresses : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

2 : Carignan de Bordeaux : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

3 : Fargues Saint Hilaire : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

4 : Pompignac : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours et demi.

5 : Sallebœuf : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

6 : Bonnetan : Groupe scolaire maternelle et élémentaire : Organisation scolaire à 4 jours.

7 et 8 : Camarsac /Croignon : Regroupement scolaire (RPI) Organisation scolaire à 4 jours.

Le tissu associatif

- 3 associations mandataires de service public (SSIEG),
- 8 associations d'intérêt communautaire
- 233 associations référencées sur le territoire

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

« [7]Le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. »

Les communes ont pu ainsi réorganiser si elles le souhaitaient le temps scolaire sur 4 jours. Sur le territoire, seule la commune de Pompignac a souhaité conserver le rythme à 4,5 jours. Un ramassage organisé par les Francas a lieu pour acheminer les enfants vers le lieu d'accueil.

Les accueils de loisirs ont donc dû majoritairement faire face à une importante demande pour l'accueil des mercredis (hausse de plus 10% suivant les structures) et ont éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre. En effet, l'articulation entre la fin du temps scolaire et le début du temps périscolaire a demandé une réorganisation globale autour de l'accueil des enfants.

Ce nouveau rythme aura nécessité un travail collaboratif important auprès des différents partenaires éducatifs sur l'ensemble des structures afin d'éviter les mouvements d'enfants. Mais aussi de garantir une meilleure visibilité aux enfants et aux associations des différents temps d'accueil.

Les accueils de loisirs sur la communauté de communes

4.1.1.1 Les mercredis : actions et organisation (issus d'un travail collaboratif)

[7] Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

L'offre d'accueil de loisirs pour le mercredi se veut égalitaire. Ainsi certaines associations d'animation locale partenaires ont ouvert des créneaux le samedi matin pour les enfants qui auraient école le mercredi matin afin de ne pas les léser dans le cadre de leur pratique.

L'organisation des actions a été réfléchie entre les différents partenaires de ce temps pour en faciliter la mise en place et une meilleure efficience. En effet, le mercredi est un temps de loisirs pendant lequel l'enfant peut avoir le choix de pratiquer une activité sportive ou culturelle mais également participer à des ateliers ou ne rien faire s'il le souhaite.

C'est donc dans cette idée que les mercredis sont organisés.

Plusieurs associations sportives effectuent des navettes pour récupérer les enfants (préalablement inscrits) au sein des accueil de loisirs dés le mercredi matin puis les réacheminent ou non en fonction des règles d'organisation définie avec l'ALSH et les parents après la séance.

Il est proposé aux enfants :

- ✓ Du football
- ✓ Du tennis
- ✓ Du judo
- ✓ De la danse
- ✓ Multisports

Les ALSH accueillent les enfants à la journée ou à la demi-journée suivant les besoins des familles. Les enfants peuvent alors pratiquer une activité puis réintégrer l'accueil collectif pour le reste de la journée et inversement en fonction des horaires. Cette organisation facilite le parcours des familles et permet aux enfants de s'inscrire sur une activité toute l'année le mercredi en dehors de l'accueil de loisirs.

L'organisation des activités le mercredi suit les orientations des projets pédagogiques rédigés annuellement pour chaque ALSH. Les actions se font en fonction des projets mais aussi suivant les envies des équipes pédagogiques et les opportunités de la vie locale.

4.1.1.1.1 La gestion des accueils et le personnel encadrant :

La gestion est assurée par les associations mandataires ALSH (Francas, UFCV et Frimousse) sur les communes de Tresses, Carignan, Bonnetan, Fargues et Camarsac. Qui sont-elles mêmes délégataires aux associations sportives et culturelles qui viennent récupérer les enfants sur les sites durant l'accueil du mercredi.

Les équipes d'encadrement veillent à ce que les enfants accueillis durant leur temps libres le soient dans des conditions favorables, en respectant la réglementation et la législation en vigueur mais aussi les consignes et les règles de vie en collectivité. Ces règles sont élaborées et travaillées

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

tout au long de l'année avec le public afin que leurs besoins et attentes soient pris en considération dans la programmation d'activités. Il garantit un cadre sécurisant et compris de tous et permet aux enfants d'avoir accès à des loisirs éducatifs favorisant l'épanouissement, la créativité, le développement de l'autonomie...

Les accueils du mercredi sont encadrés par des équipes permanentes :

FRANCAS ALSH de Bonnetan	
Fonction	Qualification
Animateur	BAPAAT environnement (BPJEPS en cours)
Animatrice	BPJEPS
Responsable Pédagogique	DUT carrières sociale
Animatrice	BAFA

FRANCAS ALSH de Carignan	
Fonction	Qualification
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFA
Responsable Pédagogique	DUT Animation sociale
Animatrice	CAP petite enfance
Animatrice	BAFA

FRANCAS ALSH de Tresses	
Fonction	Qualification
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFA
Responsable Pédagogique	DUT carrières sociales
Animatrice	CAP petite enfance
Animatrice	BAFA
Animateur	BPJEPS

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Animatrice	BAFA
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFA
Animatrice	CAP Petite enfance
Animatrice	BAFA

FRIMOUSSE ALSH de Camarsac	
Fonction	Qualification
Animatrice	BAFA
Animatrice	CAP petite enfance
Responsable Pédagogique	DUT carrières sociale

UFCV ALSH de Fargues	
Fonction	Qualification
Animateur	BPJEPS+BAFD
Animatrice	BAFD
Responsable Pédagogique	BPJEPS
Animatrice	BAFA
Animatrice	BAFA
Animateur	BAFA
Animatrice	BAFD

Les équipes pouvant changer d'une année sur l'autre ou même en cours d'année, les fonctions occupées ainsi que le genre ne sont donnés qu'à titre indicatif sur l'année de référence. De même les effectifs pouvant évoluer, des contrats occasionnels peuvent être souscrits pour venir renforcer les équipes.

La fréquentation des accueils de loisirs les mercredis :

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

FRANCAS ALSH de Tresses		
Effectif maternel	En moyenne	50 enfants
Effectif élémentaire	En moyenne	60 enfants

FRANCAS ALSH de Carignan		
Effectif maternel	En moyenne	45 enfants
Effectif élémentaire	En moyenne	45 enfants

FRANCAS ALSH de Bonnetan		
Effectif maternel	En moyenne	14 enfants
Effectif élémentaire	En moyenne	16 enfants

UFCV ALSH de Fargues		
Effectif maternel	En moyenne	26 enfants
Effectif élémentaire	En moyenne	50 enfants

FRIMOUSSE ALSH de Camarsac		
Effectif maternel	En moyenne	12 enfants
Effectif élémentaire	En moyenne	18 enfants

Il est constaté depuis la rentrée 2018, une forte hausse de fréquentation des accueils de loisirs par les 3/5 ans. Les ALSH sont donc régulièrement au seuil de leur capacité d'accueil pour cette tranche d'âge.

4.1.1.1.1.1 Les projets des accueils de loisirs

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Le travail mené en partenariat avec la communauté de communes dans le cadre du SSIEG, par les associations concernant l'offre de loisirs sur le territoire est vaste, riche et très diversifié.

PROJETS ALSH 3/11 ANS 2019/2020		
FRANCAS	UFCV	FRIMOUSSE
Site de Bonnetan	**Site de Fargues**	**Site de Camarsac**
Bricol Kids (découverte environnement) / culture de la population/ les mini artistes/ boite à jouer/ Projet Pogona (accueil, soins et sensibilisation au reptile)/ jeux extérieurs/ Carnaval/ Fête de fin d'année et Halloween……	Réelle volonté de l'association d'inclure l'accueil de loisirs dans une dynamique de projet global. Les activités ALSH se construisent en transversalité des actions impulsées par l'UFCV. Projet cuisine (Intergénérationnel)/ Club nature Gironde et club nature ados / Journée sénior/Les journées familles / Projets culturels/ Projet avec Gironde Sports/Actions avec la ludothèque/Participation au Téléthon/Fête de fin d'année et Halloween/Festival Frays' Toch (deux journées enfants)	Les activités proposées par l'association s'inscrivent dans une démarche de découverte de la vie locale (Camarsac/Croignon) et de libre choix de l'enfant. Activités de plein air et promotion de l'association Des propositions spécifiques sont créées pour les enfants plus âgés. Partenariat avec le Club nature Gironde autour des projets environnement/ cuisine/ balade nature/ jeux de constructions/ Fête de fin d'année et Halloween/ Festival Frays' Toch (deux journées enfants)
Site de Carignan		
Mise en place d'un conseil d'enfants (élémentaire) Participation active/ construction du programme d'activité / Fil rouge super héros/ Projet Robotique journée défi (Tresses et Carignan) / Magie (aménagement spécifique) /Carnaval/ Fête de fin d'année et Halloween…		
…		
Site de Tresses		
Projet autour du handicap (mobilité réduite et malvoyant) Création de jeux, projet d'animation environnement (Club nature Gironde) Expression de l'enfant/Système solaire (atelier autour de l'imaginaire), Mise en place d'un jardin pédagogique/Carnaval/ Fête de fin d'année et Halloween…		

- Les Francas ont dissocié l'accueil du mercredi des vacances afin de mieux répondre aux besoins des publics accueillis sur ces temps. Un partenariat avec le RAM sera mis en place cette année autour d'un projet pour les plus jeunes (le voyage de Piote le loup).

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

- L'UFCV a remanié le projet pédagogique de l'accueil de loisirs suite à une refonte de l'équipe d'animation. Une thématique autour de projets liés à l'imaginaire en parallèle à d'autres activités face à l'émergence d'un public nouveau et demandeur. Une continuité de projet est possible car l'APS et l'ALSH ont lieu sur les mêmes locaux.
- Pour Frimousse, l'utilisation des locaux de l'école a permis la mise en place d'un travail étroit avec l'équipe enseignante et la responsable de l'accueil périscolaire. Une partie du matériel pédagogique est mutualisé et les enseignants sont informés des actions programmées par l'ALSH.

Durant cette année tremplin, les liens entre les structures bien qu'ils existent ont eu des difficultés à se concrétiser pour des raisons liées dans un premier temps à l'ensemble des contraintes imposées par le changement des rythmes scolaires. La réorganisation de l'accueil du public n'a pas permis de construire des passerelles de mutualisation opérationnelles, la réalité des différents fonctionnements ne permettant pas toujours de dégager du temps de travail et de concertation aux équipes d'animations. Le travail engagé au sein du PEDT devra permettre la mise en place de projets communs plus réguliers.

Concernant le public 11/14 ans, les demandes sont également très présentes pour les vacances. Il est constaté que pour l'instant ce public est diffus sur le territoire mais sera prochainement captif (construction du collège sur la commune de Fargues Saint Hilaire). Une projection sera à faire concernant la prise en charge de ce public sur le territoire dans le cadre de la politique enfance jeunesse.

4.2 Pilotage et coordination :

Le comité de pilotage se réunit au minimum au moins une fois par an, en fonction du calendrier. En fonction de l'ordre du jour, il peut être composé comme suit :

- Du Président de la communauté de commune ou de son représentant
- Du Directeur général des services
- De l'agent en charge de la coordination
- Des représentants des associations mandataires
- Des représentants des associations d'animations locales
- Des partenaires institutionnels (DDCS, IEN)
- Des responsables des accueils périscolaires communaux
- Des directeurs d'écoles
- Des associations de parents d'élèves

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Le comité de pilotage :

- ✓ Valide et suit les actions à mettre en œuvre,
- ✓ Propose et conduit une démarche d'évaluation.

La coordinatrice enfance jeunesse de la communauté de communes les coteaux Bordelais Cécile THOMAS est la référente du PEDT.

Contact : cej@cdc-coteaux-bordelais.fr ou au 05 57 34 58 35

4.2.2 Mise en œuvre déléguée aux associations :

La communauté de communes a mis en place dans le cadre d'un service social d'intérêt économique générale (SSIEG) une convention de mandatement concernant l'organisation des accueils de loisirs sur le territoire. A cet effet, 3 associations gèrent au nom de la communauté de communes plusieurs structures enfance jeunesse dont les accueils de loisirs du mercredi.

- L'UFCV, domaine de la Frayse 33370 Fargues Saint Hilaire
- Les FRANCAS, 45 boulevards Georges V, 33300 Bordeaux
- FRIMOUSSE, 12 route de Bergerac, 33750 Camarsac

4.3 Objectifs éducatifs :

Au regard des intentions éducatives mentionnées dans le cadre du PEDT, les objectifs éducatifs travaillés et partagés par les partenaires sont les suivants :

- Permettre à chaque enfant de vivre collectivement des temps de loisirs dans le respect de soi, des autres et de son environnement
- Permettre aux familles d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de loisirs et garantir un cadre périscolaire de qualité, sécurisé et sécurisant pour l'enfant.
- Favoriser le développement de projets sur le territoire communautaire, prenant en compte la dimension sociale
- Mettre en commun les ressources du territoire
- Accompagner le développement de l'enfant et contribuer à son épanouissement

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

- Faciliter les échanges entre les « éducateurs » de l'enfant

4.3.3 Accueillir les enfants, associer les familles

Les enfants porteurs ou en situation de handicaps

Dans le cadre de la politique enfance jeunesse portée par la communauté de communes les coteaux Bordelais, l'accueil des enfants porteurs ou en situation de handicaps au sein des structures de loisirs est travaillé avec les associations mandataires du territoire.

L'objectif étant de leur permettre d'avoir accès aux activités organisées dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs, en milieu ouvert.

Cet accueil bien qu'il ait déjà lieu, doit être préparé, accompagné et travaillé avec les associations de façon collective :

- ✓ Echanges de pratiques,
- ✓ Fiches outils,
- ✓ Formations.

L'association Sport pour tous, dernièrement implantée sur le territoire, devrait permettre une réflexion approfondie sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps au sein des structure et orienter ainsi l'évolution des pratiques.

La place des familles

« [8]Il faut tout un village pour élever un enfant »

Afin d'assurer une cohérence éducative il est nécessaire que les parents en tant que 1ers éducateurs de l'enfant soient entendus et aient une place dans cette politique. Bien que les accueils soient une réponse à un besoin de mode de garde pour les familles ils n'en sont pas moins des espaces de vie, de sociabilisation et de loisirs. Dans cette idée il apparait nécessaire de répondre aux attentes des usagers mais également de les impliquer dans la vie globale de l'enfant sur le territoire. C'est donc dans ce sens que les structures travaillent, afin d'offrir aux familles un cadre dans lequel elles peuvent s'exprimer et être entendues, échanger et partager leurs observations mais également faire des propositions.

La tarification

[8] Proverbe Africain

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Actuellement les tarifs appliqués par les structures de loisirs sont basés sur le quotient familial des usagers afin de garantir l'adéquation entre la participation demandée et la capacité contributive des familles et permettre ainsi l'accès aux accueils de loisirs. Face aux mutations du territoire et à l'émergence d'une population nouvelle, la communauté de communes étudie la mise en place d'une tarification basée sur le taux d'effort pour la rentrée 2020.

4.4 Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

4.4.4 Les missions de la coordination petite enfance-enfance-jeunesse

- ✓ Traduire les orientations politiques en plans d'actions, évaluer les demandes, proposer, mettre en œuvre et veiller à l'application du projet petite enfance-enfance, jeunesse
- ✓ Assister et conseiller les élus dans le domaine de la petite enfance, enfance, jeunesse
- ✓ Accompagner les élus dans leurs prises de décisions
- ✓ Assurer une veille technique, juridique et règlementaire
- ✓ Développer et animer les partenariats
- ✓ Piloter et évaluer les actions petite enfance, enfance, jeunesse
- ✓ Assurer l'encadrement et le suivi des associations mandataires dans le cadre du Service Social d'Intérêt Economique Général
- ✓ Assurer la promotion des services petite enfance, enfance et jeunesse en lien avec le service communication

4.4.4.4 Les locaux et le matériel :

La communauté de communes met à disposition gracieusement les locaux pour l'organisation des accueils de loisirs sur les sites de Tresses, Carignan, Bonnetan et Camarsac. Les locaux de l'UFCV sont en gestion directe par l'association sur Fargues.

Seuls, les sites de Carignan et Camarsac utilisent les locaux scolaires pour organiser l'accueil de loisirs. La mise en place du PEDT communautaire devra permettre une utilisation concertée et cohérente des locaux et du matériel pour le bien-être des enfants. Dans cette idée il est proposé qu'une charte de partage et d'utilisation, soit mise en place pour optimiser la coopération entre les partenaires éducatifs.

4.4.4.4.4 Le partenariat

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Plusieurs associations sont partenaires des temps éducatifs sur le territoire et subventionnées dans ce cadre par la communauté de communes les coteaux Bordelais.

Le club nature Gironde

Le club nature Gironde intervient auprès de l'ensemble des accueils de loisirs du territoire autour de projets de développement durable. Les enfants sont sensibilisés aux différents écosystèmes et aux problématiques engendrées par l'urbanisation pour la faune et la flore sur la communauté de communes. Différentes actions ont eu lieux comme :

- ✓ La réhabilitation de lieux de vies pour les insectes,
- ✓ Un projet autour des chauves-souris,
- ✓ Les prairies sèches.
- ✓ ...

Pour l'année 2019/2020 le projet s'intitule « à la découverte des sons de la nature de l'Entre deux mers ».

A travers ce projet, les enfants découvriront la plupart des espèces animales qui nous entourent. Cette découverte se fera sous différentes formes, en priorité par le son, les cris et les chants mais aussi la biologie des espèces et leur période de reproduction. A l'issu de l'année un CD sera créé avec l'ensemble des enregistrements recueillis.

Chaque centre de loisirs bénéficiera de 7/8 ateliers encadrés par un animateur environnement et pourra continuer les actions les mercredis grâce aux malles pédagogiques mises à disposition.

De plus, le club nature Gironde vient de mettre en place le 1er club nature Gironde Ados de France.

La ludothèque Terres de jeu

L'association est très active et transverse sur le territoire, établit depuis deux ans dans de nouveaux locaux à Tresses (300m2) et a également un espace d'accueil sur la commune de Sallebœuf. Elle travaille en lien avec l'APS de l'UFCV et les TAP de Pompignac, les accueils de loisirs

- FRANCAS site de Tresses : utilise la structure durant les vacances en espaces de jeux ouverts.
- UFCV site de Fargues : Intervention de la ludothèque sur le périscolaire, intervention à la Frayse"Toch, recyclerie caisse à jouets.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

Mais aussi, avec les multi-accueils notamment de Carignan, avec le RAM mensuellement, mais également hors territoire. La ludothèque intervient auprès d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et d'un hôpital de jour (Cenon) de façon hebdomadaire.

Au niveau de la vie locale elle anime plusieurs évènements comme le Carnaval, la fête du jeu mais également une fête de fin d'année. Ce dernier événement a lieu en partenariat avec d'autres associations d'animations locale, pour diviser les coûts et la charge de travail nécessaire à sa mise en place.

Tam-Tam

L'association basée sur la commune de Sallebœuf intervient régulièrement sur la commune de Pompignac dans le cadre des vacances sportives et de l'école multisports. L'équipe encadrante a permis un développement des actions organisées par l'association et compte de nombreux nouveaux adhérents.

Elle propose et organise des activités sportives aux enfants le soir après la classe, le mercredi et durant les vacances scolaires. Un partenariat avec le Judo club de Pompignac a lieu les samedis matin pour les enfants de 3 et 4 ans. L'association a mis en place des navettes pour récupérer les enfants sur les accueils de loisirs le mercredi, ainsi 3 créneaux sont proposés (un le matin et deux l'après-midi). Les thématiques sportives abordées sont construites avec les enfants mais peuvent varier suivant leurs envies.

Actions 2019/2020 organisées les mercredis (chaque cycle est mené de vacance à vacance) :

- ✓ Sports collectifs
- ✓ Sports de raquettes
- ✓ Sports Athlétique
- ✓ Sports de Jeux d'oppositions
- ✓ Sports de Crosse
- ✓ Sports de Pleine Nature

Le Club Athlétique Carignanais

L'association est implantée sur le territoire depuis près de 57 ans, elle propose 15 sections différentes dont les vacances sportives et environ 246 enfants différents participent aux activités.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

L'école multisports : 4 soirs par semaine de 16h30 à 18h30, deux soirs sont balisés pour les moins de 6 ans, deux soirs pour les 6/11ans. 22 enfants participent chaque soir. Les programmes des activités proposés varient en fonction de l'âge des enfants.

Le mercredi après-midi : les enfants ont la possibilité de participer aux sports suivants :

- ✓ Football
- ✓ Basket
- ✓ Tennis (un créneau est également proposé le mercredi matin)
- ✓ Judo

Vacances sportives : Plus de 600 jeunes participent aux activités dans le cadre des vacances sportives, 70/80% des jeunes sont issus de la CDC avec une proportion importante d'enfants provenant de la commune de Carignan.

L'association participe également à la vie locale et organise des actions sportives :

- ✓ Courir à Carignan : rassemble entre 700 et 800 participants à chaque édition.
- ✓ Participation à « à pied à vélo » pour aider à sa mise en place et à l'encadrement.
- ✓ Nombreux tournois sportifs

Le Football club les coteaux Bordelais

L'association comporte 407 licenciés dont 200 mineurs scindés en deux groupes 5/6 ans et les moins de 13 ans. Le FCCB mutualise les équipements avec la commune d'Artigues. L'association propose des stages à chaque période de vacances sauf en été et une semaine à Noël, elle organise également 3 jours de stage avec des activités autres que le foot (matin activité cette année beaucoup d'actions avec le Tennis club et après midi foot) ouvert à tous via le site du FCCB. La mixité fille/garçon est présente grâce à la présence d'une équipe féminine.

Le mercredi après-midi, elle travaille également avec l'ensemble des ALSH et contribue à ce que des liens se créent de façon transverse pour que cela puisse être pérenne. Des navettes sont mises en place pour récupérer les enfants sur chaque site.

L'association participe activement à la vie locale de Tresses et de la communauté de communes : Fête de la musique à Sallebœuf, Festival des Coteaux Bordelais à Fargues Saint Hilaire, A pied à vélo (restauration et marcheurs) et quelques activités annexes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

4.5 Évaluation du dispositif

Chaque action ou projet implique une recherche de changement, de bonification sur un territoire, en cela le suivi et l'évaluation permet de mesurer l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est effectivement réalisé. Afin de pouvoir procéder à des réajustements lorsque cela s'avère nécessaire.

Les acteurs éducatifs doivent avoir la possibilité de mesurer l'impact de leur investissement et l'évaluation sera leur principal vecteur.

Elle permet :

- ✓ D'engager les acteurs éducatifs, membres des COPIL, enseignants, familles dans une démarche d'élaboration collaborative,
- ✓ De prendre en considération les contributions et avis de l'ensemble des partenaires,
- ✓ D'optimiser les espaces d'échanges entre les professionnels du périscolaire et les enseignants.

Périodicité :

En Comité de pilotage au moins une fois par an.

Indicateurs :

- ✓ Satisfaction des usagers,
- ✓ Fréquentation…

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

ANNEXE II

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

PLAN MERCREDI

CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301355-20191219-2019_53-DE

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l' État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF.
Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères.
Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/ partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**